



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/902

Le 13 juin 2019

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**
– **Proposition de suppression d'une Question UIT-R**

A sa réunion tenue le 5 juin 2019, la Commission d'études 7 des radiocommunications a proposé la suppression d'une Question UIT-R conformément à la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.5.3). La Question UIT-R proposée pour la suppression figure dans l'Annexe de la présente lettre. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de la suppression d'une Question UIT-R est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.5.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 13 août 2019, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Proposition de suppression d'une Question UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Question UIT-R dont la suppression est proposée

Question UIT-R	Titre
252/7	Paramètres nécessaires pour l'enregistrement des systèmes de radioastronomie répartis

252/7